



### Document d'entrée en relation

Conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, L.519-4-2 du Code Monétaire et Financier et L.521-2 du Code des assurances, il résume toutes les informations légales que CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE doit avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

#### A l'attention de :

Civilité : \$TITRE\_CONTACT\$  
Nom : \$NOM\_CONTACT\$  
Prénom : \$PRENOM\_CONTACT\$  
Adresse : \$ADRESSE\_CONTACT\$  
Ville : \$CP\_VILLE\_CONTACT\$

#### 1. Renseignements concernant CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE - Autorités de Tutelle

- SARL CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE.
- Au capital de 10 000 €.
- 837 728 716 R.C.S Clermont-Ferrand.
- Adresse du siège social : 61 Boulevard Pasteur, 63000 Clermont-Ferrand.
- E-mail : [c.lafayettepatrimoine@gmail.com](mailto:c.lafayettepatrimoine@gmail.com).
- Représentée par Julien CHANY, Gérant.
- NAF : 6612Z.
- Orias n° 18001996 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) au titre de ses activités de Courtier d'assurance (COA), de Conseiller en investissements financiers (CIF) et de Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP).
- Tel : 06 87 17 60 29 - 06 67 21 28 59 - <http://www.lafayette-patrimoine.fr> - Carte "Transaction sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 6302 2018 000 026 670 délivrée par la CCI de Puy de dôme "non-détention de fonds".

Les activités de COA et de COBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75436 Paris (<https://acpr.banque-france.fr>). L'activité de CIF est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse, 75002 Paris - (<https://www.amf-france.org>).

#### 2. Activités réglementées de CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE

CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE est immatriculé sur le registre de l'Orias au titre des activités suivantes :

- Courtier d'assurances, catégorie b) de l'article L521-2 du Code des assurance laquelle correspond au Courtier qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :
  - Adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR.
  - Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier (détention par CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE d'une participation > 10% dans les droits de vote ou capital d'une entreprise d'assurance ou inversement) : **néant**.
  - Dans ce cadre, nous serons amenés à vous délivrer des recommandations personnalisées lesquelles consisteront à comparer plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un même contrat.
  - La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE travaille ou peut travailler figure ci-après au point 4 « **Principaux Partenaires et Fournisseurs** ».
  - CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE est rémunéré par des rétrocessions d'une partie des frais d'entrée, d'arbitrage et de gestion et qui lui sont versées par la Compagnie auprès de laquelle un contrat d'assurance ou de capitalisation est souscrit par le Client.
- Courtier en opérations de banque et en services de paiement : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :
  - Adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR.



- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus 1/3 du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 de CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE : **néant**.
  - Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital de CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE et détenue par un établissement de crédit, de financement ou de paiement ou détenue par le cabinet dans un tel établissement : **néant**.
  - Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la réalisation de l'opération.
  - La liste des établissements avec lesquels CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE travaille ou peut travailler figure ci-après au point 4 « **Principaux Partenaires et Fournisseurs** ».
- Conseiller en investissements financiers :
    - Adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
    - La liste des sociétés de gestion avec lesquelles CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE a signé un Protocole figure ci-après au point 4 « **Principaux Partenaires et Fournisseurs** ».
    - Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).
    - Le conseil en investissement que CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE sera amené à vous délivrer sera un conseil en investissement non indépendant.
    - Dans le cadre d'un conseil non indépendant, CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.
    - Dans ce cadre, CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE perçoit des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client.

### 3. Assurance

Assurance Responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de AIG EUROPE LIMITED - Tour CB21-16, Place de l'Iris, 92400 COURBEVOIE, contrat n°n°2 .401.395/OC10000615.

	Assurance	Opérations de banque et services de paiement	Conseil en investissement	Activité immobilière
Activités couvertes	1 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance	500 000 € par sinistre et 800 000 € par année d'assurance	300 000 € par sinistre et 600 000 € par année d'assurance	Garanties équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 01/09/1972

### 4. Principaux Partenaires et Fournisseurs de CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE

L'identité du ou des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier avec lesquels CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE a signé un protocole est la suivante :

- Les Compagnies d'assurance et plateformes avec lesquelles CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation sont les suivantes : **AXA - GENERALI - PRIMONIAL - SWISSLIFE - SURAVENIR - NORTIA - U TWIN - APRIL - ERES - AVIVA - UNEP**.
- Les Sociétés de gestion et plateformes avec lesquelles CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation sont les suivantes : **CORUM - ALT LAND VOISIN - FINAVEO – ADEQUITY - KEPLER CHEVREUX - SILEX**.
- Les établissements de crédit et de financement avec lesquelles CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE a signé un Protocole sont les suivants : **BANQUE NUGER - LCL - BNP PARIBAS - SOCIETE GENERALE**.



CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les sociétés surnommées.

CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

## 5. Informations relatives au traitement des réclamations

Pour toute réclamation, CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE peut être contacté gratuitement selon les modalités suivantes :

- Par courrier en écrivant à l'adresse suivante : 61 Boulevard Pasteur, 63000 Clermont-Ferrand
- Ou par E-mail : c.lafayettepatrimoine@gmail.com
- A l'attention de Julien CHANY

CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE s'engage à traiter gratuitement votre réclamation dans les délais suivants :

- Dans les dix jours à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception par écrit de celle-ci ;
- Dans les deux mois maximum à compter de l'envoi de la première manifestation écrite d'un mécontentement, sauf dispositions législatives ou réglementaires plus contraignantes, pour y répondre par écrit.

Si malgré nos échanges, aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur suivant en fonction de l'activité concernée : nous vous rappelons que le médiateur de la consommation peut être saisi deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

<p><b>Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</b> ANACOFI-Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam-75009 Paris</p>	<p><b>Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</b> pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche- Médiateur de l'AMF 17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 <a href="http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html?">http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html?</a></p>
<p><b>Médiateur de l'assurance :</b> La Médiation de l'Assurance TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 09 <a href="http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a></p>	<p><b><u>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation :</u></b> ANM Conso 2 RUE DE COLMAR, 94300 VINCENNES. <a href="https://www.anm-conso.com/site/particulier.php">https://www.anm-conso.com/site/particulier.php</a></p>

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

## 6. Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil sont collectées et traitées par Julien CHANY en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Ces données personnelles sont collectées afin que CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE vous délivre des conseils quant aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE entretient une relation commerciale.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : E-mail : c.lafayettepatrimoine@gmail.com



Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX 07

## **7. Modes de communication utilisés**

Il est porté à votre connaissance que nos échanges pourront se faire soit à l'occasion d'un rendez-vous physique, par téléphone ou par courrier postal, soit et sous réserve que ce mode de communication soit possible, par e-mail ou par visioconférence.

## **8. Notre rémunération**

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE peut être amené à facturer des honoraires au taux horaire Hors taxe de 200 €. Si la prestation est soumise à la TVA, il vous sera précisé le taux de TVA applicable.

## **9. Activité immobilière**

CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE est titulaire de la Carte "Transaction sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 6302 2018 000 026 670 délivrée par la CCI de Puy de dôme "non-détention de fonds". L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

## **10. Mise à jour des informations**

CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE fera parvenir au client toute mise à jour des informations relatives à ses partenaires significatifs ainsi qu'en cas de changement de la nature du conseil en investissement délivré, en lui communiquant par courrier postal ou courriel.

Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire original de ce document signé, CABINET LAFAYETTE PATRIMOINE en conservant une copie.

*Document remis le \$DATE\_JOUR\$ à .*

*Signature du Client*